COMMUNE D'ALLASSAC (19240)

Arrêté du 28 octobre 2016 portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ALLASSAC

Le Maire de la Commune d'ALLASSAC (Corrèze) ;

Vu le Code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L. 153-60 et R. 153-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'ALLASSAC en date du 20 juillet 2006 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2016 approuvant la modification du plan de prévention du risque naturel prévisible d'inondation (PPRi) du bassin de la Vézère ;

ARRETE :

Article 1er :
Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ALLASSAC est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été annexés au dossier du Plan Local d'Urbanisme l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2016 approuvant la modification du PPRi ainsi que le dossier correspondant valant servitude d'utilité publique, en application de l'article L. 562-4 du Code de l'environnement.

Article 2 :
La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie d'ALLASSAC et à la Préfecture de la Corrèze.

Article 3 :
Le présent arrêté sera affiché en Mairie d'ALLASSAC pendant un mois.

Article 4 :
Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Fait à ALLASSAC, le 28 octobre 2016

MAIRIE d'ALLASSAC 19 (CORREZE)

Le Maire,

Jean-Louis LASCAUX